



Orléans le 2 juin 2020,

Sur le plan sanitaire, aucun nouveau cas n'est signalé.

Au niveau des effectifs, le présentiel se stabilise à une moyenne de 43,5% en présentiel (en comparaison d'un taux de 50% au niveau national) et autour de 20% en télétravail.

La Direction suit les préconisations du Médecin de Prévention pour un retour en activité partielle des agents placés en ASA gardes d'enfants ou pour cause de santé fragile.

Bien que la Direction Générale prévoit d'ici fin juin un présentiel à hauteur d'environ 70% au niveau national, aucun objectif dans ce sens n'a été exigé auprès des chefs de service. Il ne s'agirait que d'un élément de comparaison.

On constate néanmoins depuis le 25 mai un taux de 100% au service des Amendes. Cette présence importante viserait à combler le retard en prévision de la réouverture de l'Accueil. Nous avons souligné au Directeur le lourd passif de conflits relationnels dans ce service et attirons l'attention pour espérer éviter un retour de ces tensions. M. Dalles en a pris bonne note.

Le service de l'Enregistrement augmente son taux de présentiel afin de suivre la progression de l'activité immobilière.

Cette semaine démarre la phase 2 de déconfinement et l'étude par la Direction des PRA de juin, puis de juillet dans un 2<sup>ème</sup> temps.

L'organisation nouvelle de certains services avec une stabilisation du niveau de télétravail à hauteur de 3 jours par semaine constitue une donnée à étudier sans qu'elle soit une borne intangible.

Le Directeur attend des chefs de service un certain nombre de propositions, pour envisager si cela s'avère réalisable, des reploiements de télétravail inter-services.

Il souhaite un dialogue nourri entre les agents et leurs chefs de service afin d'ajuster au mieux cette articulation entre télétravail et présence sur site.

M. Dalles estime opportun de préparer la rentrée de septembre autour de cette réflexion où les adjoints et les chefs de service doivent prendre toute leur part d'implication dans cette perspective.

La parution prochaine de la note locale sur la ponction des congés devrait répondre à un certain nombre d'interrogations.

Ainsi, qu'en sera-t-il des reports de congés 2019 qui n'ont pu être pris ?

L'utilisation de jours CET pour cette ponction sera-t-elle acceptée ?

La fiabilisation des jours de présence pour le calcul de la proratisation permettra-t-elle d'éviter des conflits entre les chefs de service et leurs agents dans tous les services ?

M. Dalles semble optimiste sur la mise en œuvre de cet exercice RH grâce à un outil de calcul développé spécialement dans le Loiret. Celui-ci assurera à la fois une fiabilité et une simplicité

pour aider les chefs de service dans le mode opératoire. Selon M. Dalles, il répondra à la règle de transparence et de rigueur imposée par l'aspect très sensible de l'exercice.

Nous rappelons que la période de référence « s'étire » du 16 mars au 29 mai inclus.

Cet outil sera également mis à contribution pour le calcul de la fameuse prime.

Il faut rappeler que le Ministre a estimé royalement que seuls 30% des agents constituaient un panel de candidats acceptable.

Sur ces 30%, sans proportionnalité hiérarchique, 10% pourraient percevoir la base maximale, soit 1000 euros, environ 70 personnes dans le Loiret. Les 20% restant percevraient 330 euros.

Cette prime serait versée soit fin juin soit fin juillet, selon les échanges de vérification entre la DG et la Drfip45.

En termes de rotation présentielle, M. Dalles précise que le ratio ASA pour activité insuffisante/travail devrait diminuer en juin, qu'il faut l'articuler si possible avec le télétravail, et lisser le présentiel progressivement, à condition que les conditions sanitaires préconisées soient respectées.

A la mi-juin, le Directeur général envisage de relancer les travaux sur le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) que l'on espérait être reporté aux calendes grecques. Visiblement, les hostilités vont reprendre....comme le monde d'avant...

Néanmoins, les rêves du DG pour des open space géants pourraient se voir infectés par la pandémie du Covid.....affaire à suivre

La dose de télétravail dans les futurs Services de Gestion Comptables (SGC) influencera d'une manière ou d'une autre leur configuration.

N'oublions pas le point de départ de la pandémie, où la DGFIP s'est transformée pour évoluer son taux de télétravail de 10% à l'origine à plus de 20% aujourd'hui. Nombres d'agents en sont satisfaits même si tous ne le souhaitent pas.

Nous rappelons que tous les documents, guide et tutoriel au sujet d'Aloa sont disponibles sur Ulysse afin de renseigner votre fiche de vœux pour le mouvement local.

Nous rappelons être à votre totale disposition pour vous aider dans cette démarche qui impose cette année d'être très réactif après les résultats des mutations nationales puisque le délai imparti des mutations locales est le suivant :

Ouverture d'Aloa pour la catégorie C : 2 juin

Fiche de vœux à enregistrer au plus tard le 12 juin

Ouverture d'Aloa pour la catégorie B : 8 juin

Fiche de vœux à enregistrer au plus tard le 17 juin

Ouverture d'Aloa pour la catégorie A : 15 juin

Fiche de vœux à enregistrer au plus tard le 24 juin